ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1068

présenté par
M. Chassaigne, M. Daniel Paul, M. Gosnat, M. Dolez, Mme Amiable, M. Asensi,
M. Bocquet, Mme Billard, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier,
M. Desallangre, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq,
M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 5

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« fruits et légumes frais »,

les mots :

« produits agricoles et alimentaires périssables et de tous les produits agricoles générant un coût pour leur maintien en exploitation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent que le dispositif prévu à l'article 5 soit renforcé et élargi.